

Pourquoi Troopy a choisi de s'appuyer sur Sofinco pour financer la croissance de sa flotte 100 % électrique

La startup Troopy vise une flotte de 3.000 scooters électriques en libre-service à travers la France d'ici à 2024. Pour atteindre cet objectif ambitieux, l'entreprise a adopté un schéma qui lui permet de limiter les investissements à réaliser : le crédit-bail, par l'intermédiaire de Sofinco, filiale de crédit à la consommation du groupe Crédit Agricole. Explications.

Temps de lecture : minute

6 janvier 2023

Opérateur de mobilité partagée en libre-service, Troopy a été lancé en 2018 dans l'ouest de la capitale et sa proche banlieue par le Groupe Chapat, une PME familiale créée en 1835, devenue au fil des années un des leaders français de la distribution de motos. En 2022, elle a réalisé une levée de fonds de 10 millions d'euros auprès de l'industriel français Motul, spécialiste des lubrifiants pour les moteurs et l'industrie.

3.000 scooters électriques d'ici 2024 en France et en Europe

Outre cette levée de fonds et le soutien de son actionnaire historique, Troopy s'appuie également sur des partenariats avec Yamaha (qui fournit les véhicules) et l'opérateur de stationnement Saemes, qui exploite plus de 70 parkings en région Île-de-France. Ce dernier va lui permettre d'augmenter rapidement le nombre de ses bornes de recharge, puisque

la startup cherche à se créer son propre réseau de stations.

En décembre 2022, Troopy a annoncé un autre partenariat : cette fois-ci, avec Sofinco, la filiale de crédit à la consommation de Crédit Agricole SA, pour financer l'acquisition des scooters 50 Neo et 125 E01. L'entreprise a en effet annoncé son objectif d'attendre au minimum une flotte de 3000 scooters d'ici 2024, avec un déploiement dans les grandes villes françaises et européennes grâce à un système de franchise.

"L'ambition de Troopy est de devenir un acteur majeur de la mobilité durable avec nos scooters", explique François Hoehlinger, le directeur Général de Troopy, qui entend bien se faire une place aux côtés de ses concurrents Cityscoot, Cooltra ou Yego.

Un objectif de décarbonation

Le financement de la flotte est réalisé sous la forme d'un crédit-bail : à la manière du système du leasing pour les particuliers, le dispositif consiste à payer chaque mois des loyers à la banque, qui est propriétaire du matériel. À la fin du contrat de location, l'entreprise peut choisir d'acheter le matériel à sa valeur résiduelle ou le rendre. Avantage ? Pas de capital à immobiliser au lancement pour financer la flotte, et la possibilité de monter progressivement en charge avec le développement des usages.

Les intérêts se trouvent alignés : Troopy n'a pas à immobiliser de capital pour financer sa flotte, tandis que l'établissement de crédit compte un nouveau client qu'il pourra accompagner tout au long de sa croissance. Qui plus est, l'opération sert les objectifs RSE de Sofinco.

"Avec le financement du parc de scooters électriques en libre-service de Troopy, nous soutenons un acteur engagé en faveur de la décarbonation des centres urbains. Cet engagement répond à deux de nos enjeux : accompagner les Français vers la mobilité verte et proposer des solutions

et services de mobilité qui s'adressent au plus grand nombre", explique ainsi Etienne Royol, le directeur de la Mobilité chez Sofinco.

Pour aller plus loin dans la mobilité verte, Troopy propose justement depuis peu un service innovant : la reprise des deux-roues thermiques individuels, contre 50 % de sa valeur numéraire et 50 % en crédits d'utilisation pour son service de scooters électriques partagés.

Article écrit par Benoit Zante